En matière de bruits, nous avons tous...
DES DROITS ET DES DEVOIRS !

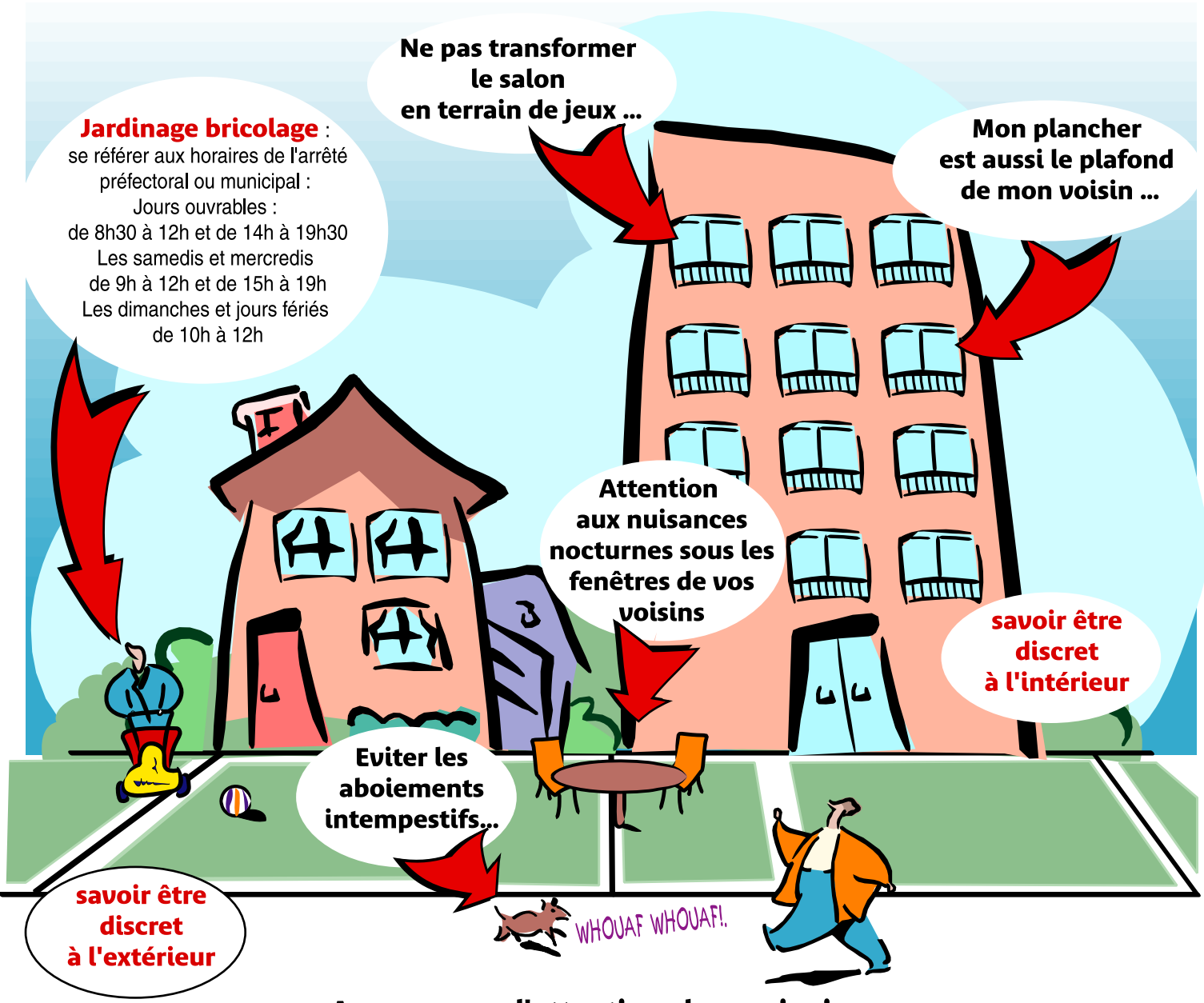

Avec un peu d'attention, de savoir-vivre, nous améliorerons ensemble notre qualité de vie au quotidien

En cas de désagrément ...

Ne pas répondre au bruit par le bruit : envenimer la situation ne sert à rien

Contacter le fauteur de bruit pour lui expliquer calmement et avec courtoisie votre gêne.

L'inviter à venir se rendre compte, par lui même des désordres qu'il cause.

Le fauteur de bruit, en cas de sanction, risque une contravention de 3ème classe

Si la situation ne s'améliore pas... ...

Votre **interlocuteur est alors le Maire,** responsable de la tranquillité publique dans la commune.

Penser, toujours à faire part de vos doléances par écrit.